

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

À une séance **extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le lundi 30 octobre 2017 à 19 heures 30, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

Le maire	Richard F. Dubé		
Les conseillers et conseillères :			
Siège no 1	Jimmy Plourde	Siège no 4	Manon D'Amours
Siège no 2	Carole Desbiens	Siège no 5	Nicholas Dubé
Siège no 3	Laurette Lévesque	Siège no 6	absent

Hugo Tardif, conseiller au siège numéro 6 a justifié son absence. Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Conformément à l'article 156 du Code municipal, les membres du conseil ont reçu un avis de convocation en main propre et ont signé l'accusé réception à cet effet lequel est déposé à cette réunion.

Lucie April, directrice générale est aussi présente.

La séance débute par le mot de bienvenue du maire et des félicitations aux nouveaux élus.

17-10242 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que le conseil adopte l'ordre du jour tel quel, les membres du conseil n'étant pas tous présents.

17-10243 Personnel du garage municipal

ATTENDU QUE les employés municipaux se plaignent de l'attitude du responsable des chemins (employé numéro 9) et en ont donné les raisons au conseil municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté en 2004, une déclaration afin de protéger les employés municipaux et leur donner un climat de travail sain et exempt de harcèlement psychologique;

ATTENDU QUE plusieurs tentatives ont été faites pour régler le problème, sans résultat;

ATTENDU QUE tous n'ont pas la même version des faits.

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata engage le service de ressources humaines et relations de travail de la Fédération québécoise des Municipalités pour étudier les documents, recueillir une partie des témoignages afin de permettre à la Municipalité de poser les gestes justes et équitables pour régler la situation. Cette première étude est évaluée à 700 \$ plus taxes, soit 140 \$ l'heure.

Dans le cas où ce serait nécessaire, le conseil autorise également la réalisation d'une enquête afin d'évaluer le dossier. Cette enquête serait réalisée sur place et elle est évaluée à 1000 \$.

17-10244 Emplacement des réservoirs incendie pour la Villa Saint-Honoré

ATTENDU QUE suite à la résolution numéro 17-06151, Actuel Conseil inc. a préparé un plan préliminaire pour l'installation de réservoirs pour les gicleurs qui seront nécessaires à la Villa St-Honoré;

ATTENDU QUE suite à une rencontre, il avait été entendu que les réservoirs pouvaient être placés sur le terrain de l'église près de la rue des Habitations;

ATTENDU QU'après réflexion, il est impossible de les mettre à cet endroit puisque beaucoup de neige y est poussée, rendant l'accès impossible en hiver;

ATTENDU QU'après une visite des lieux, il a été convenu que l'endroit le plus approprié serait sur le terrain de la Commission scolaire, près des Habitations;

ATTENDU QUE la Commission scolaire a été consultée et qu'ils ont donné leur accord au projet, profitant eux aussi de cette réserve d'eau.

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata mandate Actuel Conseil pour corriger les plans préliminaires au prix de 1 200 \$ plus taxes.

Mandate Richard F. Dubé, maire et Lucie April, directrice générale pour signer une entente ou une servitude avec la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs.

Il est également résolu que dans le cas où la réalisation des travaux d'installation des réservoirs sont remboursés par une subvention versée à la Villa, que les dépenses soient faites au nom de la Villa et que la Municipalité paiera que les frais excédentaires à la subvention maximale.

17-10245 Couts d'acquisition des terrains en 2017 ou 2018

ATTENDU QUE le conseil a autorisé les acquisitions de terrains suivants en 2016 et 2017 et que nous attendions une décision de la CPTAQ avant de faire arpenter et notarié l'ensemble des terrains;

ATTENDU QUE André Pelletier, arpenteur et André Lagacé, notaire ont fourni les estimations des plans et des contrats, tel qu'il apparaît sur un tableau remis aux membres du conseil et dont les totaux apparaissent ci-bas:

	Total	Financement autre que la Municipalité	À payer par la Municipalité
Achat du terrain derrière l'édifice municipal de Patrick Rioux (producteur forestier)	20 022 \$	17 500 \$	2 522 \$
Achat du terrain derrière la Caisse populaire	3 224 \$	1 500 \$	1 724 \$
Achat de terrain derrière le garage municipal - Jean-Pierre Martin	6 133 \$		6 133 \$
Cession du terrain de l'Association sportive	735 \$		735 \$
Cession de 4 morceaux de terrains à Denis Landry	2 229 \$		2 229 \$
Cession de 2 morceaux à Janick Plourde	1 482 \$		1 482 \$
Cession d'un résidu de terrain à Michel Guérette	1 108 \$		1 108 \$
TOTAUX	34 944 \$	19 000 \$	15 933 \$

Le cout total de l'arpenteur est de 6 065 \$, celui du notaire est de 5 145 \$.

Sur la proposition de Manon D'Amours, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que la Municipalité finance ces frais par les *surplus accumulés libres*.

Cette résolution corrige la résolution no 17-09220 quant au financement d'une partie du terrain acheté de la Caisse.

17-10246 Préparation et signatures des opérations cadastrales et des actes notariés

Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que Richard F. Dubé, maire et Lucie April, directrice générale soient autorisés à signer les opérations cadastrales et les actes notariés des terrains suivants à acquérir et à céder dans le prochain mois :

- Achat du terrain derrière l'édifice municipal de Patrick Rioux ;
- Achat du terrain derrière la Caisse populaire du Portage;
- Achat de terrain derrière le garage municipal - Jean-Pierre Martin;
- Cession du terrain de l'Association sportive;

- Cession de 4 morceaux de terrains à Denis Landry;
- Cession de 2 morceaux à Janick Plourde;
- Cession d'un résidu de terrain à Michel Guérette.

Il est également résolu que Me André Lagacé, notaire soit mandaté pour préparer les contrats et que M. André Pelletier, arpenteur géomètre soit engagé pour préparer les opérations cadastrales.

17-10247 Travaux au sous-sol de l'édifice municipal

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata a fait réaliser des travaux cet automne afin d'étancher le solage et d'ajouter un drain sur toute la partie arrière de l'édifice municipal;

ATTENDU QUE le 25 octobre dernier, de l'eau s'est infiltrée sur le plancher par le mur arrière;

ATTENDU QU'Excavation SM creusera de nouveau pour voir ce qui cause cette infiltration;

ATTENDU QU'il reste un peu plus de 20 000 \$ pour décontaminer, isoler et finir les murs intérieurs du sous-sol, ce qui est sans doute insuffisant;

ATTENDU QU'il faut être certain qu'il n'y aura pas d'infiltration d'eau avant de refaire les murs.

Sur la proposition de Manon D'Amours, appuyée par Jimmy Plourde, il est résolu unanimement d'attendre au printemps 2018 avant de refaire les murs afin de nous assurer que l'eau ne s'infiltrera pas lors de la fonte des neiges.

Il est également résolu qu'un montant soit prévu aux prévisions budgétaires 2018 pour refaire tous les murs du sous-sol.

17-10248 Publicité Info Dimanche pour le Gala de l'entreprise du Témiscouata

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accepte de payer une publicité de 200 \$ dans le cahier spécial qui paraîtra suite au Gala de l'entreprise du Témiscouata 2017 à Dégelis le 18 novembre 2017. Le format est changé par rapport aux autres années, c'est pourquoi le prix a doublé.

17-10249 Période de questions

Il n'y a personne dans l'assemblée, donc pas de période de questions.

FERMETURE DE LA RÉUNION

Il est 21 heures 10, Richard F. Dubé, maire lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Richard F. Dubé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Richard F. Dubé, maire

Lucie April, directrice générale